

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Objet : Délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1522 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du développement au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du développement.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à la DDCM et à la Direction du développement.
- Documents relatifs et découlant final dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de respect, attestation de travaux réalisés) de la Direction du développement.
- Attestations de création relevant de la Direction du développement.
- Bonnes de livraison de données géométriques à la Direction du développement.
- Etats régulés des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du développement.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement n'entraînent pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée aux mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28150.pdf
(.pdf, 159,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER